

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 020_2022

Séance du vendredi 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi huit avril à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor DEhaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Catherine WILLEMS ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,
Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h40

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET DE LA VILLE.

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT QUE :

Le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2021 au budget principal de la commune d'Haverskerque a donné lieu à un déficit de de **22 442.09 €** ;

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées au budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 doivent être couvertes ;

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 reprend les résultats de l'exercice 2021 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **REPRENDRE** à hauteur de 362 691.85 €, le résultat en dépenses d'investissement et l'inscrire au compte 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté sur l'exercice 2022 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 223 914.71 €, le résultat de report d'excédent de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 – Solde antérieur reporté en fonctionnement sur l'exercice 2022 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 275 540.64 €, le résultat en recettes d'investissement et l'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

